



Plan Fillon : l'accès aux soins menacé

Club de la presse du Limousin
2 septembre 2011



Mutualité Française Limousin : qui sommes-nous ?.....	p. 5
Communiqué de synthèse.....	p. 7
Le Plan Fillon en quelques mots.....	p. 9
Les mutuelles directement touchées.....	p. 11
La position de la Mutualité.....	p. 13

Qui sommes-nous ?

Premier mouvement social du pays, la **Mutualité Française** fédère 95 % des mutuelles santé en France. Au total, 38 millions de personnes – plus d'un Français sur deux – sont protégées par une mutuelle de la Mutualité Française.

Acteur incontournable de la politique de santé en France, la Mutualité Française participe activement au maintien d'une protection sociale solidaire et à l'évolution de notre système de santé.

La **Mutualité Française Limousin** est une entité régionale de la Mutualité Française. Elle rassemble et représente plus de 250 mutuelles dans les trois départements qui la composent : Corrèze (19), Creuse (23), et Haute-Vienne (87).

Plus de 240 000 chefs de famille sur 740 700 habitants dans la région adhèrent à une mutuelle de la Mutualité Française Limousin.

Elle représente et défend les mutuelles et leurs adhérents, anime et coordonne la vie mutualiste régionale. Elle apporte des services aux mutuelles – formation, communication – et met en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de leurs adhérents et de la population.

Les mutuelles de la Mutualité Française Limousin constituent le premier opérateur régional en complémentaire santé solidaire, l'un des premiers réseaux de soins en Limousin et l'un des tout premiers acteurs de prévention santé.

Président : Jean-Louis Jayat



Directeur : Michel Dubech



Mutualité Française Limousin

39 avenue Garibaldi
87000 Limoges

Tél. : 05 19 99 24 33
www.limousin.mutualite.fr

La Mutualité Française Limousin dénonce l'augmentation de la taxe sur les contrats responsables et solidaires

Limoges, le 2 septembre - Au cours d'une conférence organisée ce vendredi au Club de la presse, la Mutualité Française Limousin a dénoncé l'augmentation de la taxe sur les contrats responsables et solidaires proposée la semaine dernière par le Gouvernement dans le cadre d'un plan de réduction des déficits publics.

Ces contrats doivent en effet être taxés à hauteur de 7 % dès la fin de cette année, contre 3,5 % depuis début 2011.

Jean-Louis Jayat, président, et Michel Dubech, directeur de l'union régionale de la Mutualité Française, ont mis en avant l'injustice de cette décision : « *Si nul ne conteste la nécessité de lutter contre les déficits, comment comprendre le choix de taxer les complémentaires santé, indispensables à tous les Français, y compris les moins favorisés, quand l'effort demandé aux plus hauts revenus ne sera que symbolique ?* »

Pour la deuxième fois en moins d'un an, les mutuelles, qui sont des organismes à but non lucratif, sont de nouveau mises à contribution et vont devoir inévitablement répercuter cette taxe sur les cotisations de leurs adhérents. Cela conduira de nombreux Limousins à renoncer à une couverture complémentaire alors que le gouvernement ne cesse de solliciter les mutuelles pour compenser les reculs de la Sécurité sociale.

Afin d'attirer l'attention des parlementaires sur cette mesure, la Mutualité Française Limousin a adressé un courrier aux députés et sénateurs de la région et encouragé les adhérents des mutuelles à en faire de même.

A propos de la Mutualité Française Limousin

La Mutualité Française Limousin est l'union régionale de la Mutualité Française. Elle rassemble et représente plus de 250 mutuelles dans les trois départements qui la composent : Corrèze, Creuse et Haute-Vienne. Elle anime la vie mutualiste régionale et met en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de la population.

Contact presse :

Raphaël Ozier

Directeur de la communication

Tél. : 05 55 33 06 23

rozier@mutualitelimousine.fr

Rappel des principales mesures envisagées

Le Premier ministre, François Fillon, a annoncé, le 24 août, 11 milliards d'euros de recettes supplémentaires pour l'Etat en 2011 et 2012, afin de compenser le ralentissement de la croissance économique.

Pour y parvenir, plusieurs mesures doivent être prochainement soumises au vote des parlementaires :



Taxe provisoire sur les revenus les plus élevés (3 % à partir de 500 000 €).



Révision du régime des heures supplémentaires.



Hausse de 6 % sur les prix du tabac.



Annulation de 1,5 milliard d'euros de dépenses publiques prévues d'ici fin 2012.



Hausse des prix des boissons alcoolisées et des sodas avec sucres ajoutés.



Réduction de 10 % des « niches fiscales ».



Modification de la taxation des plus-values immobilières.



La taxe sur les contrats responsables et solidaires passe de 3,5 % à 7 %.

Le Conseil des ministres a donné le 31 août son feu vert à la lettre rectificative au projet de collectif budgétaire 2011 qui inclut ces mesures de rigueur.

Les contrats responsables et solidaires seront soumis à la taxe sur les conventions d'assurance (TCA) à hauteur de 7 % dès la fin de cette année, contre 3,5 % depuis début 2011. Cette mesure sera discutée au Parlement début septembre.

2,2 milliards d'euros en un an : c'est le montant de la ponction infligée aux contrats solidaires et responsables via la taxe sur les conventions d'assurance (TCA). Assujettis à cette taxe spéciale depuis le 1^{er} janvier 2011, au taux partiel de 3,5 %, ces contrats seront en effet taxés, dès la fin de cette année, à hauteur de 7 %.

« Dans un contexte de réexamen général des dépenses fiscales et dès lors que les contrats responsables et solidaires représentent désormais environ 90 % des contrats d'assurance maladie, il est proposé de supprimer ce régime dérogatoire et d'appliquer le taux de droit commun [...] à ces contrats », a expliqué le Premier ministre, qui prévoit aussi un « malus » pour les contrats non solidaires et responsables, à travers un taux de TCA plus important (9 %).

Ce nouveau pas vers une fiscalisation de droit commun pour les garanties santé dénature ainsi davantage un dispositif créé pour inciter les assurés sociaux à suivre le parcours de soins coordonnés et favoriser l'accès du plus grand nombre à une couverture complémentaire.

Qu'est-ce qu'un contrat responsable et solidaire ?

Un contrat de complémentaire santé est dit « responsable » dès lors qu'il respecte certains critères visant à améliorer la qualité des soins et à responsabiliser les patients : non-remboursement de la majoration du ticket modérateur pour les consultations hors parcours de soins, non prise en charge de la participation forfaitaire d'un euro sur les consultations, les examens radiologiques et les analyses biologiques, prise en charge d'au moins deux prestations de prévention...

En contrepartie, ces contrats bénéficiaient, jusqu'en 2010, de l'exonération de la taxe sur les conventions d'assurance (TCA) accordée en 2002 aux contrats « solidaires ». Cette dernière appellation s'applique aux contrats qui s'interdisent de sélectionner les risques ou de fixer le montant de la cotisation en fonction de l'état de santé de l'adhérent, ce qui est le cas des mutuelles de la Mutualité Française.

Une mesure injuste, incohérente et inefficace

La Mutualité Française condamne la nouvelle taxation brutale des garanties santé. Cette mesure annoncée par le Premier ministre est un très mauvais coup porté à l'accès aux soins quand on sait que les complémentaires financent aujourd'hui 50 % des soins de premier recours.

Cette mesure est d'abord socialement **injuste**. Le Gouvernement a délibérément choisi de faire peser sur les usagers de la santé une très grande partie de l'effort budgétaire, alors que des secteurs entiers de l'économie en sont totalement exemptés. Si nul ne conteste la nécessité de lutter contre les déficits, **comment comprendre le choix de taxer les complémentaires santé, indispensables à tous les Français, y compris les moins favorisés, quand l'effort demandé aux plus hauts revenus ne sera que symbolique ?** Pour accéder aux soins, les Français devront dorénavant payer 1,2 milliard d'euros par an alors que les hauts revenus ne contribueront que provisoirement et à hauteur de 200 millions, soit six fois moins.

Cette mesure est aussi **incohérente** : **elle va conduire de nombreux Français à renoncer à avoir une couverture complémentaire alors que le gouvernement ne cesse de solliciter les mutuelles pour compenser les reculs de la Sécurité sociale.**

Enfin, cette mesure sera **inefficace** à terme car elle va à l'encontre des ambitions affichées par ce même gouvernement d'une meilleure organisation du système de santé. **La taxation quasi uniforme des garanties complémentaire santé ne permettra plus de valoriser les contrats solidaires et responsables, accentuant ainsi la dérégulation et l'exclusion par la sélection des risques.**

Les mutuelles, qui sont des organismes à but non lucratif, sont mises une nouvelle fois à contribution et vont devoir inévitablement répercuter cette taxe sur les cotisations de leurs adhérents.

Ce nouvel épisode renforce la détermination de la Mutualité Française à changer les logiques du système. Il est nécessaire de promouvoir une vision sur le long terme et, pour cela, il faudra prendre des mesures radicales. Ce débat devra avoir lieu lors de la campagne pour l'élection présidentielle.



Contact presse :
Raphaël Ozier
Directeur de la communication
Tél. : 05 55 33 06 23
rozier@mutualitelimousine.fr